

PANIERS du BISTROT A TISSER
CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL
Du 06/07/2017 AU 21 /12/ 2017
Soit 25 paniers de pains

Le présent contrat est à compléter en **deux exemplaires** : un par contractant.

Les contractants :

Le producteur	L'adhérent	Le Bistrot à tisser
La Miécycllette, 193 av. Paul Santy, 69008 Lyon Contact: rachid@lamiécycllette.fr Site: www.lamiécycllette.fr Tel :09.72.31.52.08	Nom : Prénom : Mail : Tél :	représentée par Céline COSTE Email : info@lebistrotatisser.fr

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de pains dans le cadre du présent contrat validé par le Bistrot à tisser.

Le producteur :

La Miécycllette est une boulangerie-pâtisserie en coopérative certifiée AB et Nature & Progrès. Nous sommes aujourd'hui 6 salariés et nous avons conçu notre projet avec un objectif de qualité écologique et gustative. La pâte est fabriquée à partir de farines issues de l'agriculture biologique et biodynamique, de levain naturel, de sel de Guérande certifié Nature & Progrès et d'eau filtrée. Elle est pétrie et façonnée à la main puis cuite dans un four à bois traditionnel. Le pain est ensuite livré aux professionnels, collectivités et groupements de particuliers en vélocargo.

Engagement du producteur :

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner les adhérents en produits de sa fabrication dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés par le présent contrat.
- Etre présent aux distributions (1 fois par mois), à expliquer ses méthodes de production et à communiquer activement sur son activité.
- A partir de 50 kg de pains vendus dans un mois une réduction de 5% est appliquée (réduction déjà déduite du prix du panier cf tableau)

Engagement de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- Verser une cotisation annuelle à l'association LE BISTROT A TISSER et à la régler d'avance,
 - Récupérer (ou faire récupérer) son panier chaque jeudi entre 18H et 20H .
 - En cas de départ en vacances possibilité de confier son panier à une personne de son choix ou de reporter son panier, et en récupérer deux lors d'une autre distribution.
- Cette solution est possible que si l'adhérent **prévient la Miécycllette au moins 8 jours avant la date de distribution.**
- Attention : **En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué.**

Les termes et modalités du contrat

Possibilité de prendre un panier chaque semaine ou tous les quinze jours (semaines paires cf * tableau)

Chaque semaine vous recevrez un pain pour chaque panier choisi.

Tous les pains font **1 kilogramme**, sont produits avec des farines produites en biodynamie et broyées à la meule de pierre et **5 types de paniers** vous sont proposés :

Réduction de 5% déjà appliquée ci-dessous.

Choix	Type de paniers	Détails	Prix au kg
	Classique de la semaine	Pain classique changeant chaque semaine : Pain demi-complet (farine de blé de type T80) / pain complet (farine de blé de type T110) / pain blanc (T65).	4.66€
	Spécial de la semaine	Pain spécial changeant chaque semaine : pain demi-complet + graines de tournesol et de lin / pain demi-complet + graines de sésame.	5.61€
	Gourmand de la semaine	Pain gourmand changeant chaque semaine : Pain demi-complet avec noix / pain demi-complet avec raisins et noisettes/pain petit épeautre	6.71€
	Pain du Bistrot	Chaque semaine à tour de rôle : pain classique / pain spécial / pain gourmand / pain classique.	5.41€
	Pain de petit épeautre Moulé	Farine bio T110 pur petit épeautre	6,84€
	Biscuit Noix (200g distributions lors des permanences)	Farine bio T80, Noix bio, beurre bio, œufs bio, sucre bio	3,23€ le sachet (16,15 € le kg)
	Biscuit petit epeautre (200g distributions lors des permanences)	Farine bio pur petit epeautre T110, beurre bio, œufs bio, sucre bio	3,23€ le sachet (16,15 € le kg)

Il y a maintenant possibilité de prendre des demi-paniers

Je récapitule ma commande pour la période du 06/07/17 au 21/12/17 inclus :

..... paniers de pains à € et panier biscuit à € pour un montant total de € .

Réglée en 1 fois (chèque prélevé à la signature du contrat), en 2 fois, ou en 6 fois.

Les chèques sont libellés à l'ordre de « La Miecyclette ».

Les règlements sont joints au présent contrat.

Calendrier des distributions 2017

(jours de distribution et nombre de paniers en fonction de la date de début de contrat / date livraison biscuit en grisé)

06 juillet 23 paniers	13 juillet 22 paniers	20 juillet 21 paniers	27 juillet 20 paniers	03 Août pas de panier	10 Août pas de panier
17 Août 19 paniers	24 Août 18 paniers	31 Août 17 paniers	07 septembre 16 paniers	14 septembre 15 paniers	21 sept 14 paniers
28 sept 13 paniers	05 octobre 12 paniers	12 octobre 11 paniers	19 octobre 10 paniers	26 octobre 9 paniers	02 novembre 8 paniers
09 novembre 7 paniers	16 novembre 6 paniers	23 novembre 5 paniers	30 novembre 4 paniers	07 décembre 3 paniers	14 décembre 2 paniers
21 décembre 1 panier					

Fait en 2 exemplaires à le/...../2017

L'adhérent

La Miecyclette

Le Bistrot à tisser